### ARRETE PLACANT UN FONCTIONNAIRE EN POSITION

# DE DETACHEMENT POUR STAGE

Le Maire de

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la demande de **M**……..…………………., sollicitant un détachement auprès de …………………………. pour une durée de ……. mois à compter du …………………. en vue de sa nomination en qualité de …………………… ;

Considérant qu'il s'agit d'un détachement de plein droit ;

# A R R E T E

ARTICLE 1 - A compter du …………………..

**M**  né(e) le ,

*(emploi)* ………………………………… est placé(e) en position de détachement pour une durée de …... mois auprès de ………………..…….. pour l'accomplissement du stage préalable à la titularisation. Ce détachement est prononcé conformément aux dispositions de l'article 2/12ème alinéa du décret n° 86-68 précité.

ARTICLE 2 - Pendant cette période, l'intéressé(e) cessera d'être rémunéré(e) et continuera de bénéficier de ses droits à l'avancement.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera notifié à **M**…………………………..

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ,

PUBLIE LE :

Le ,

NOTIFIE A L'AGENT LE : Le Maire,

*(date et signature)*